



LAUSANNE
c'est mon choix!

Cotisations annuelles – Société coopérative des commerçants lausannois

A: les commerçants, artisans, industriels, sociétés commerciales et professions libérales qui exercent un commerce, un métier ou une industrie à Lausanne ou environs.

Petits commerces/artisans/entreprises (1-3 employés) = CHF 100.-/an

Moyens commerces/entreprises et associations de quartier (4-10 employés) = CHF 200.-/an

Grands commerces/entreprises (10 employés) = CHF 500.- /an

B: à titre individuel, les associés, administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir d'une maison faisant partie de la société.

CHF 100.-/an

C : tout groupement professionnel dont les buts concordent avec ceux de la société.

CHF 200.-/an

D : toute personne physique ou morale désirant soutenir le commerce de détail lausannois peut devenir sociétaire sympathisant.

Elle est informée des actions de la Société Coopérative des Commerçants Lausannois, est invitée aux assemblées et aux rencontres de la Société, elle peut donner son avis, ses conseils ; toutefois, elle n'a pas de droit de vote et de droit d'éligibilité au Conseil d'administration. Elle peut être associée ou nommée à des commissions, selon ses compétences ; mais sans droit de décision ni de vote.

CHF 100.-/an